



VENDÉE
CONSEIL GÉNÉRAL

Direction des Ressources Humaines

ARRETE n° 2011 - DRH - 1647
**portant listes d'aptitude au grade d'agent de maîtrise
au titre de la promotion interne 2011**

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;

VU l'avis de la Commission Administrative Paritaire réunie le 7 juin 2011 ;

CONSIDERANT les conditions d'avancement exigées pour les fonctionnaires territoriaux ;

SUR la proposition du Directeur Général des Services Départementaux de la Vendée ;

ARRETE :

ARTICLE 1er : Les fonctionnaires désignés ci-dessous sont inscrits sur **les listes d'aptitude au grade d'agent de maîtrise**, établie au titre de la promotion interne 2011 :

- Au choix :

- **M. CLÉNET Gilles**, adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

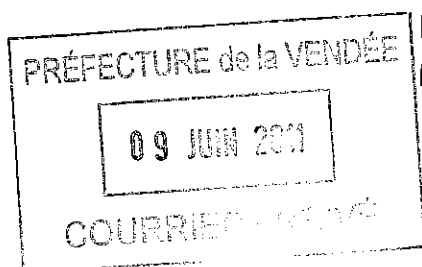
- Après examen professionnel :

- **M. BROUSSEAU Vincent**, adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

- **M. HUBERDEAU Grégory**, adjoint technique de 2^{ème} classe.

ARTICLE 2 : Conformément aux dispositions des articles R 421-1 à R 421-5 du code de justice administrative relatives aux délais de recours contentieux en matière administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes, 6, Allée de l'Île Gloriette – 44041 NANTES Cedex 01, pendant un délai de deux mois à compter du jour de sa publication par voie d'affichage.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services Départementaux de la Vendée est chargé de l'exécution du présent arrêté.



Fait à LA ROCHE SUR YON, le
Le Président du Conseil Général,

- 9 JUN 2011

Pour le Président
Le Directeur Général

Jean-François ARTHUIS